



12 octobre 2023

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ONE swiss bank SA du 16 novembre 2023

16 novembre 2023 à 9h30 (CET)
Rue de Lausanne 78, 1202 Genève
Simultanément en visioconférence via Microsoft Teams

Préambule

Le Conseil d'administration de ONE swiss bank (ONE) fait suite à une demande de HPF Holding de Participations de Famille SA (HPF), détenteur de 4'916'490 actions ONE et représentant 31,54% des droits de vote, de convoquer une assemblée générale extraordinaire en novembre 2023 pour statuer sur les deux éléments ci-après soumis au vote.

Ordre du jour

1 Décotation des actions de ONE de la SIX Swiss Exchange conformément à l'article 698 al.2 ch.8 du Code suisse des obligations

HPF a sollicité que la question de la décotation des titres de ONE soit soumise à l'assemblée générale.

HPF propose donc la décotation des actions de ONE de la SIX Swiss Exchange et invoque les arguments suivants à l'appui de sa proposition :

- 1. « Le niveau du cours de bourse demeure sensiblement inférieur à la valeur réelle de l'entreprise, notamment son niveau de fonds propres ;*
- 2. Le maigre flottant et le faible volume journalier de négoce rend le titre illiquide et particulièrement volatil ;*
- 3. Les coûts, exigences et restrictions associées au maintien de la cotation sont disproportionnés considérant la taille modeste de ONE et de ses effectifs et engage une responsabilité accrue de ses organes et des risques non-négligeables. »*

Si la décotation devait être approuvée par l'assemblée générale le 16 novembre prochain, le Conseil d'administration déposerait une requête de décotation auprès du Regulatory Board de la SIX Swiss Exchange minimum 20 jours avant l'annonce de décotation (dont la date n'est pas encore déterminée).

Par ailleurs et sous réserve de l'approbation du Regulatory Board, le délai entre l'annonce de décotation et la décotation serait de trois mois. Le Conseil d'administration évaluera, le cas échéant, la possibilité que les titres ONE puissent continuer à être traités de gré à gré sur une plateforme OTC après la décotation.

2 Distribution d'un dividende extraordinaire prélevé sur les réserves de ONE

HPF a proposé la distribution d'un dividende extraordinaire prélevé sur les réserves de ONE de 0.30 CHF au maximum.

HPF invoque les arguments suivants à l'appui de sa requête :

1. *« Cette mesure se justifie par la bonne marche des affaires, reflétée par les résultats publiés au 30 juin 2023 et l'excédent de fonds propres de ONE ;*
2. *Dans la perspective de la décotation, cette mesure permettrait de rémunérer les actionnaires existants avant le retrait de la bourse. »*

Après consultation de la FINMA ainsi que de l'organe de révision de ONE, le Conseil d'administration propose le paiement d'un dividende de 0.23 CHF par action prélevé sur les réserves.

* * * * *

Informations

L'Assemblée générale extraordinaire du **16 novembre 2023** se tiendra en présentiel.

La possibilité de suivre l'Assemblée générale extraordinaire à distance est maintenue, cependant aucun vote ne sera accepté lors de l'Assemblée générale extraordinaire pour les actionnaires connectés à distance. Les actionnaires connectés à distance qui souhaitent exercer leurs droits de vote doivent donc envoyer à l'avance leurs instructions de vote par email au représentant indépendant, selon les modalités indiquées aux paragraphes « B. Demande de carte de vote et exercice des droits » et « C. Instructions de vote au représentant indépendant » ci-dessous.

Toute demande pour suivre l'Assemblée générale extraordinaire en visioconférence doit être adressée à investorrelations@oneswiss.com. Un lien pour suivre l'Assemblée générale par visioconférence Microsoft Teams sera envoyé par email en même temps que les documents de vote.

A. Enregistrement des actions

L'enregistrement des actions sur le registre tenu par *Computershare* n'est pas automatique et doit être expressément demandé par l'actionnaire à la banque auprès de laquelle sont déposées ses actions (cf. guide « [How to register my ONE shares?](#) » dans la partie Relations investisseurs sur le site internet de ONE à l'adresse suivante : <https://oneswissbank.com>).

Aucune inscription d'actions nominatives ne sera effectuée dans le registre des actions entre le 27 octobre 2023 - 18h00 CET et le 17 novembre 2023 - 08h00 CET.

Les détenteurs d'action(s) nominative(s) qui souhaitent exercer leurs droits de vote doivent donc enregistrer leurs actions et solliciter d'ici au **27 octobre 2023 à 18h00 CET** une carte de vote (cf. section B. Demande de carte de vote et exercice des droits).

B. Demande de carte de vote et exercice des droits

Conformément à l'article 16 des statuts du 4 avril 2023 de ONE, seuls les actionnaires inscrits au registre des actions **en date du 27 octobre 2023 à 18h00 CET** pourront exercer leurs droits de vote lors de l'Assemblée générale.

Les documents nécessaires à l'exercice de leurs droits de vote doivent être demandés **avant le 27 octobre 2023 à 18h00 CET** par email à l'adresse suivante : investorrelations@oneswiss.com

Les documents de vote seront adressés par email. Aucune carte de vote ne sera remise le jour même de l'Assemblée générale extraordinaire.

Aucun vote ne sera possible à distance durant l'Assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires souhaitant se connecter à distance devront avoir transmis leurs instructions de votes **au préalable** au représentant indépendant.

C. Instructions de vote au représentant indépendant

Les instructions de vote peuvent être transmises :

- (i) Par email à BFGB SA à l'attention de Monsieur Gianfranco Bonzanigo : bfgb@bluewin.ch.
La procuration en faveur du représentant indépendant ainsi que le formulaire contenant les instructions nécessaires et la carte de vote doivent lui être remis directement par l'actionnaire **au plus tard le 9 novembre 2023 à 18h00 CET**.
- (ii) Par voie électronique sur le portail gvote de Computershare à l'adresse suivante : gvote.ch
Les actionnaires ont ainsi la possibilité d'octroyer des pouvoirs et des instructions au représentant indépendant par la voie électronique. La participation par voie électronique, respectivement tout changement aux instructions transmises par voie électronique, sont possibles jusqu'au **9 novembre 2023 à 24h00 CET**.

D. Questions au Conseil d'administration / propositions pour l'ordre du jour

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, ONE swiss bank SA, rue de Lausanne 78, 1202 Genève, au plus tard le **27 octobre 2023 à 18h00 CET**.

Genève, le 12 octobre 2023

ONE swiss bank SA
Le Conseil d'administration